

## VOEU EN SOUTIEN A LA FILIERE PECHE

Considérant :

- L'arrêté du 23 mai 2022 relatif à la mise en œuvre d'une aide visant au soutien des entreprises de pêche pour faire face à l'augmentation des prix des matières premières et notamment de l'énergie liée à l'agression de la Russie contre l'Ukraine dans le cadre du plan de résilience économique et sociale
- Le décret n° 2023-88 du 10 février 2023 instituant un plan d'accompagnement individuel dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne
- L'arrêt du 20 mars 2023 du Conseil d'Etat n° 449788 enjoint à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour réduire les captures accidentelles des petits cétacés par les activités de pêche dans le golfe de Gascogne
- Le Projet de territoire de Lorient Agglomération, son axe 2 Rayonner et ses enjeux stratégiques « conforter les activités maritimes en modernisant les infrastructures » et « construire le port de demain » approuvé par la Conseil communautaire du 9 novembre 2021
- L'annonce du « plan de transition énergétique » du Secrétaire d'Etat en charge de la mer le 22 septembre 2023 aux Assises de la pêche de Nice

Fort de près de 100 navires immatriculés à Lorient avec plus de 800 pêcheurs identifiés à Lorient, la filière pêche est un élément structurant de l'économie et de l'emploi sur le territoire de Lorient Agglomération. Il convient de rappeler que la filière des produits de la mer compte aujourd'hui 3 743 emplois sur le pays de Lorient qui est ainsi le 2ème territoire de Bretagne. Portée par l'industrie de la transformation, cette filière est en croissance sur les 20 dernières années. De plus, Lorient-Keroman est une place portuaire reconnue au niveau national en étant la première place de marché (valeur) de France et 2ème porte de débarquement (volume) de France derrière Boulogne-sur-Mer.

Depuis ces dernières années, la filière pêche connaît un contexte anxiogène non seulement avec les conséquences de la crise sanitaire Covid-19, les retombées concrètes du Brexit, le dernier plan de sortie de flotte, la perspective d'arrêts spatio-temporels dans le Golfe de Gascogne afin de répondre à l'arrêt du Conseil d'Etat sur la protection des cétacés, et, à présent, une hausse historique du prix de gasoil en lien notamment avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces difficultés sont accentuées par un contexte inflationniste depuis 2022 qui entraîne une déconsommation des produits alimentaires et halieutiques en particulier.

La fin programmée du dispositif d'aide au gasoil mise en place correspondant à une remise de 20 centimes d'euros par litre de carburant interviendra le 15 octobre 2023. Considérant que le carburant est le premier poste de charges dans le compte d'exploitation des navires, plus particulièrement ceux des chalutiers et bateaux de pêche semi-hauturiers et hauturiers, à l'arrêt des aides alors que le prix du gazole est reparti à la hausse, aura des conséquences très lourdes à court terme.

A l'occasion des Assises de la pêche des 21 et 22 septembre 2023 à Nice, par la voix du Secrétaire d'Etat en charge de la Mer, le Gouvernement a détaillé la proposition de mise en place d'un plan de transition énergétique de 450 millions d'euros, dont une partie proviendra des produits de la taxe éolienne, en faveur de la décarbonation des navires, de la réduction de la dépendance de nos navires au pétrole et de l'adaptation des infrastructures portuaires. De plus, l'aide de 13 centimes d'euro consentie par Total Energie en contrepartie d'un verdissement du gasoil paraît insuffisante pour faire face à l'ampleur des pertes liées à un prix du gasoil aujourd'hui deux fois plus élevé que le seuil de rentabilité des chalutiers notamment. La prochaine édition des assises de la pêche se dérouleront les 20 et 21 juin 2024 à Lorient. Elles seront l'occasion de temps d'échanges politiques en présence des membres du Gouvernement sur l'avenir de la filière pêche.

Les pêcheurs sont les professionnels qui ont assuré le plus d'efforts, depuis des années, pour aller dans le sens des pratiques de pêche plus durables et plus responsables, et pour engager leur outil de travail sur la voie de la transition énergétique. Mais l'adaptation des navires et des appareils, le verdissement des motorisations ne se décrètent pas. Elle exige des projets techniques, des adaptations réglementaires, des moyens financiers qui nécessiteront du temps. Le maintien du prix de gasoil à un niveau historiquement élevé, bien au-dessus des seuils de rentabilité, est un défi vital qui ne peut être relevé qu'avec l'aide de l'Union européenne et de l'Etat.

Leur travail et leur engagement permet à ce jour aux consommateurs d'avoir un approvisionnement de qualité à un prix acceptable. Dans le cadre d'une inflation forte, la répercussion de l'augmentation du carburant sur le prix du poisson ne permettra plus aux consommateurs notamment les moins aisés d'en consommer.

Le Conseil communautaire de Lorient Agglomération :

- Assure de son plein et entier soutien au secteur de la pêche face à cette nouvelle épreuve. Nos entreprises de pêche, nos patrons armateurs de la pêche, nos marins embarqués, doivent être accompagnés pour pouvoir continuer à pêcher, sans risquer de perdre de l'argent simplement en allant travailler.
- Demande au Gouvernement de prendre les mesures urgentes et indispensables au maintien de la viabilisation de la filière pêche essentielle, au territoire de Lorient Agglomération et qui répond à l'enjeu de notre souveraineté alimentaire, de la réindustrialisation de la France et du maintien d'un secteur d'activités majeur de notre territoire.
- Soutient la volonté du Gouvernement de procéder à la transition énergétique de la filière pêche notamment par la décarbonation de la flotte de navire et l'adaptation des infrastructures d'un point de vue énergétique à moyen ou long terme.
- Appelle le Gouvernement et l'Union européenne à prendre des mesures d'urgence pour consolider les trésoreries afin de maintenir l'activité des navires essentielle à l'approvisionnement des criées et de toute la filière aval, pour exemple, rétablissement et augmentation des aides au carburant, moratoire sur le remboursement des prêts bancaires, application d'un bouclier tarifaire électricité pour les criées et les mareyeurs, réductions de taxes pour les criées, etc...